

10s. 8d. terling, pour canons de fer reconnus avoir été fournis au gouvernement de cette province, avant la confédération, pour l'armement du steamer *Druid*.

GEO. FUTVOYE,
Député du Ministre de la Milice et de la Défense.

(Mémo.)

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,
OTTAWA, 31 octobre 1870.

Relativement à la dépêche (accompagnant ce mémoire) du très-honorable ministre des colonies à Son Excellence le gouverneur-général, datée du 6 de ce mois, et concernant certaines sommes réclamées comme dues au gouvernement impérial, pour munitions fournies au département militaire du Canada, l'honorable ministre de la milice désire que pour la réclamation de £13,151 8s. 6d. sterling, l'adjudant-général de la milice fasse faire une enquête à l'effet de constater si ces munitions ont été réellement reçues des autorités impériales, vu qu'il semble exister un doute à cet égard.

J. MACPHERSON,
Lieut.-Colonel,
Pour le Député du Ministre de la Milice et de la Défense.

(Mémo.)

Je ne connais rien de cette réclamation, les munitions dont il s'agit n'ayant pas été reçues par moi.

Ottawa, 4 novembre 1870

THOS. WILY, Lieut.-Colonel,
Directeur des Magasins.

(Mémo.)

Relativement à la somme de £13,151 8s. 6d. réclamée par le gouvernement impérial, pour havresacs que l'on dit avoir été envoyés en Canada en 1866 pour le service de la milice, le soussigné a l'honneur de faire rapport que les articles qui font le sujet de l'item dont le paiement est demandé n'ont pas été livrés aux autorités canadiennes.

Il est possible que ces havresacs aient été envoyés au temps indiqué, et déposés dans les magasins impériaux; mais les havresacs demandés depuis lors pour l'usage de la milice ont été livrés de ces magasins impériaux au gouvernement canadien, sur paiement fait de la manière ordinaire au comptable militaire.

WM. POWELL, Lieut.-Colonel
Député Adjudant-Général de la Milice.
Ottawa, Bureau de l'Adjudant-Général, 4 novembre 1870.